

Voici ce qui est arrivé : le gouvernement ayant résolu d'assurer la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, d'après le vœu que le Parlement a exprimé, se mit en communication avec plusieurs particuliers; d'autres se mirent en communication avec lui; on d'autres termes, nous avons employé tous les moyens de lancer l'entreprise. Il reçut une proposition de particuliers offrant des garanties et ayant une organisation qui auraient justifié le gouvernement de passer contrat avec eux. Pour épuiser tous les moyens d'arriver aux meilleures conditions dans lesquelles peut s'accomplir cette vaste entreprise, d'après le vœu que le Parlement a exprimé à maintes reprises, trois ministres furent autorisés à se rendre à Londres, et se mirent en communication avec les particuliers qui avaient déjà entamé des négociations, et avec d'autres que nous croyions susceptibles de faire des offres avantageuses, et après avoir complètement discuté la question, nous sommes actuellement en mesure de traiter avec les particuliers qui nous ont fait la meilleure proposition.

M. MACKENZIE. Vraiment.

SIR CHARLES TUPPER. Nous soumettons au parlement la meilleure offre qui nous a été faite, la seule venant de particuliers qui, après tous les renseignements recueillis, sont prêts, croyons-nous, à exécuter l'entreprise aux conditions proposées et à fournir des preuves qu'ils peuvent réaliser leurs engagements. Tel est le simple exposé de l'affaire; et maintenant les honorables députés de la gauche voudraient nous entendre déclarer que des personnes qui ont entamé, de bonne foi, des négociations qui n'ont pas abouti, n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise. Quant à la question qui nous occupe, l'honorable chef de l'ancienne administration s'empresse trop de dire que le gouvernement se propose de hâter la décision de la Chambre avant qu'elle ait eu le temps de bien étudier toute la question.

M. MACKENZIE. C'est ce qu'a dit le premier ministre.

SIR CHARLES TUPPER. Pas le moins du monde. Tout homme impartial approuvera les paroles du premier ministre. Il a dit tout simplement que les Chambres étaient convoquées à une époque peut-être incommode pour certains députés, parce qu'il s'agissait d'une question de la plus haute importance que nous devions régler le plus tôt possible. Mais le premier ministre, ni aucun de ses collègues n'a jamais insinué que le parlement n'aurait pas le temps nécessaire pour examiner la question de la manière la plus complète. Le contrat est soumis à la Chambre pour qu'elle l'adopte ou le rejette sur ses propres mérites. Si, après discussion complète, la Chambre trouve qu'il est avantageux pour le Canada, elle le ratifiera.

M. MACKENZIE. L'honorable monsieur veut-il me permettre de lui rappeler les paroles du premier ministre d'après le Compte-rendu des Débats? J'ai demandé à l'honorable premier ministre si c'était sa ferme intention de n'accorder à la Chambre que dix jours pour régler cette question, sous peine de n'avoir pas de congé de Noël. Le très honorable monsieur a répondu qu'avec l'aide de la majorité de la Chambre, telle était l'intention du gouvernement.

SIR CHARLES TUPPER. C'est ce que je dis également; mais je demande à l'honorable monsieur si ces paroles comportent l'interprétation forcée qu'il prétend leur donner. Le premier ministre n'a point dit que cette discussion ne durerait pas un mois, mais qu'un long ajournement ne s'accorderait guère avec la décision que le gouvernement a cru devoir mettre à effet de convoquer le parlement plus tôt que de coutume.

M. MACKENZIE. J'ai cité ses propres paroles.

SIR CHARLES TUPPER. Mais vous n'y trouvez pas un seul mot qui implique qu'on obligera un tel ou un tel, faute de temps.

M. MACKENZIE. Dix jours.

SIR CHARLES TUPPER. Voici ce dont il s'agissait : Si la question n'était pas réglée dans cette période, y aurait-il un long ajournement et beaucoup de temps perdu avant que la question soit réglée, et le très honorable monsieur a franchement déclaré à la Chambre que si les débats n'étaient pas clos à Noël, l'ajournement sera de peu de durée pour la raison très simple que, dans l'intérêt du pays, la question doit être réglée promptement. En convoquant les Chambres de bonne heure, le gouvernement n'a pas eu l'intention de les empêcher d'examiner la question dans tous ses détails. Selon moi, plus elle sera discutée, plus les honorables messieurs de la gauche se verront obligés, d'après leurs propres déclarations, de lui donner leur assentiment. Telle est la difficulté que rencontreront les honorables messieurs. Bien loin de vouloir empêcher la discussion la plus complète et la plus franche, j'espère que cette importante mesure, dans tous ses détails, continuera d'être l'objet d'une discussion complète, et plus elle sera discutée, plus le gouvernement gagnera dans l'opinion de la Chambre et du pays. Le projet est là. C'est la seule mesure que nous puissions soumettre à la Chambre, en disant que c'est une proposition de construire le chemin de fer du Pacifique canadien, émanant de particuliers qui donnent des garanties suffisantes qu'ils peuvent mener à bonne fin l'exécution du contrat. Je crois que ce serait manquer de tous les égards envers d'autres particuliers qui ont déployé tant de zèle pour arriver à des arrangements assurant la réalisation de cette vaste entreprise, mais dont les négociations n'ont pas abouti, que de jeter ici leurs noms aux quatre vents du ciel dans le cours de nos débats. Je ne m'oppose aucunement, M. l'Orateur, à ce que la motion de l'honorable député de Lambton soit déposée entre vos mains, parce que tout député qui désire voir les affaires publiques conduites d'après les justes principes qui permettent la discussion entre gentilshommes, sans porter préjudice aux personnes intéressées dans cette discussion, voudra enregistrer son vote à ce sujet. J'espère donc que la motion recevra l'accueil qu'elle mérite. Nous avons soumis à la Chambre tous les documents nécessaires pour la saisir pleinement de la question, et nous sommes prêts à la discuter de la manière la plus complète.

M. MACKENZIE. Voterez-vous dans l'affirmative?

SIR JOHN A. MACDONALD. L'honorable député de Lambton cite mes paroles, mais je crois que sa citation n'est pas complète. J'ai dit : " Les émigrants seront ici au mois de mai, et il importe beaucoup, si le parlement doit adopter cette mesure, qu'il fasse connaître sa décision le plus tôt possible. Nous croyons que c'est, pour nous, un devoir impérieux de demander à la Chambre de lui donner, au plus vite, sa sérieuse considération, et de rester ici, en ne prenant à Noël, qu'un congé aussi court que possible."

M. BLAKE. Je ne compliquerai pas cette discussion en demandant au gouvernement à quelle époque il se propose de commencer, avec quelle diligence il se propose de pousser les débats sur la grande question qu'il va soumettre à notre examen. Nous examinons actuellement quelle est la nature des données nécessaires pour bien étudier la question. La proposition avancée par le gouvernement est tout-à-fait sans exemple. Elle rendrait l'administration des affaires, par des ministres, dans un pays libre, fort semblable à celle d'un pays soumis au despotisme. L'étendue et l'importance du contrat ne modifie aucunement l'attitude de l'entrepreneur vis-à-vis le public; l'importance de l'entreprise n'autorise pas ceux qui veulent s'en charger, à agir autrement que les entrepreneurs ordinaires.